

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015

Présent-e-s

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 ^e vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	GROGNUZ	Fabien	PLR
	HALDEMANN	François	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HERNOT	François	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve

Excusé-e-s :	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	HALIMI	Hysri	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2015-35 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 167'000.-** en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron.
6. Délibération n° 2015-36 relative à l'acceptation de l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin".
7. Délibération n° 2015-38 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'700'000.-** destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers.
8. Délibération n° 2015-39 relative au financement des travaux de reconstruction du terrain de football D des Vergers d'un montant total de **CHF 1'798'159.-**.
9. Délibération n° 2015-40 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 49'350.-** destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des restaurants scolaires.
10. Délibération n° 2015-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016. **Rapport de la commission des finances** (M. Grognuz, PLR).
11. Délibération n° 2015-30a relative aux indemnités allouées en 2016 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Grognuz, PLR).
12. Délibération n° 2015-31a relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Grognuz, PLR).
13. Motion n° 2015-02 présentée par Sabine Tiguemounine, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un moyen de ralentissement avant le passage piétons avenue de Mategnin (sortie foyer de Feuillasse) et de bénéficier du service d'une patrouilleuse scolaire.
14. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson pour la période 2014-2015 (Mme Boccard, DC).
15. Annonces de projets.

16. Propositions individuelles.

17. Questions.

* * *

M. Tillmann, président, ouvre la séance à 18h30 en accueillant l'assemblée. Il salue la présence du Conseil administratif *in corpore*, du secrétariat général, de la cheffe du service financier, du représentant de la presse, et du public. Il salue également une délégation de l'Université ouvrière de Genève (UOG) qui assistera au début de la séance.

Il informe l'assemblée du décès de M. Roger Brunet, conseiller municipal de 1969 à 1971, conseiller administratif de 1971 à 1974 et maire de 1972 à 1973, ainsi que de M. Charpier, conseiller municipal de 1967 à 1979 et de 2003 à 2012, et membre du Bureau du Conseil municipal de 2007 à 2012. Il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence.

[L'assemblée se lève.]

M. Tillmann remercie l'assemblée, qui se rassied.

Il excuse ensuite l'absence de Mmes Deluermoz et Tschudi-Spiropulo et de M. Halimi, ainsi que l'arrivée tardive de Mme Hartmann et M. Jimenay.

Il rappelle aussi que les amendements doivent parvenir au Bureau par écrit avant qu'ils ne soient traités. Le Bureau demande qu'ils lui parviennent le plus rapidement possible.

Il informe enfin les conseillers municipaux qu'une séance de réserve est prévue le lendemain, le 18 novembre, si le budget n'est pas voté ce soir.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015

M. Tillmann demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

Au point 19 "Questions" de l'ordre du jour, **Mme Tiguemounine** souhaite apporter une correction à la question de M. Girardet qui évoquait un nombre "d'au moins 5'000 personnes sur la Campagne Charnaux", alors que le comptage par les organisateurs indique 1'200 personnes.

M. Squillaci constate que son arrivée en cours de séance n'est pas mentionnée. Il demande d'ajouter la mention de son arrivée simultanée à celle de Mme Hartmann.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, le procès-verbal est mis aux voix et **approuvé à l'unanimité des 27 conseillers municipaux présents.**

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Tillmann fait les annonces suivantes:

Mme MacKay, au nom du parti A gauche toute, annonce une soirée ciné-débat le mercredi 2 décembre à 19h30 à l'école de Bellavista sur le thème "Que ferais-tu de ta vie si tu n'avais plus à la gagner?", dans le cadre de la prochaine votation fédérale fixée au mois de juin 2016 et portant sur le revenu de base inconditionnel (RBI).

Un dépliant a été distribué évoquant les prochaines Foulées automnales de Meyrin, auxquels les conseillers municipaux sont conviés à la course, et/ou à l'apéritif à 12h aux Champs-Fréchets.

M. Tillmann rappelle enfin que les questions doivent parvenir par écrit au Bureau avant la pause.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Parking Ferme de la Golette

Nous vous saurions gré de ne plus vous parquer, lors des commissions et des séances du Municipal, devant les potelets de la Ferme de la Golette, car cela empêche le traiteur d'accéder au bâtiment. Nous vous rappelons que vous disposez de places de parking au cycle de la Golette, qui se trouve à 150 m.

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 6 octobre, question de M. Squillaci

Miroir rue Emma-Kammacher

De manière générale, il s'avère que la pose d'un miroir n'est pas la solution adéquate en raison de normes de sécurité légales à respecter. La Commune n'a pas pour politique de multiplier la pose de miroirs sur son territoire en raison du peu de sécurité que cette solution amène.

De plus, le miroir demandé se situe à l'endroit même où un aménagement conséquent est prévu dans le cadre de la zone 30 km/h de Meyrin-Village.

Pour rappel, cet aménagement consiste à élargir les trottoirs, rétrécir les angles routiers et implanter une "porte d'entrée" afin de réduire la vitesse, améliorer la visibilité, et empêcher le trafic lourd industriel.

Cet aménagement répondra au besoin de sécurité manifeste dans le secteur. La réalisation est prévue pour le courant de l'année 2016, sous réserve de la délivrance de l'autorisation de construire par le Canton, prévue entre novembre et décembre 2015.

Séance du 6 octobre 2015, question de Mme Tiguemounine

Obligations des propriétaires de chiens dans l'espace public

Depuis le début d'année, les différentes rondes des agents de la police municipale ont permis de créer de multiples contacts avec les propriétaires de chiens.

Les abus ont été sanctionnés par des dénonciations auprès du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Elles sont au nombre de 57, dont dix-neuf pour des chiens non tenus en laisse et quatre pour des déjections canines non ramassées.

M. Tillmann annonce que M. Grognuz voudrait répliquer.

M. Grognuz fait remarquer que sa proposition individuelle annoncée au mois d'avril au sujet de la Flexicard n'a toujours pas reçu réponse, malgré l'engagement oral pris dans ce sens par le Conseil administratif lors de la séance plénière du mois d'octobre.

M. Tschudi s'excuse de ce manquement et annonce que la réponse viendra.

M. Boccard rappelle sa proposition individuelle exprimée lors de la séance plénière du 6 octobre, demandant la formulation d'une version du plan des investissements avec un taux des centimes additionnels maintenu à 43 ct, ce qui aurait étalé au maximum les investissements et priorisés ceux qui sont obligatoires. Il constate qu'à ce jour cette demande n'a pas reçu de réponse.

M. Devaud rappelle que le Conseil administratif a décidé d'augmenter d'un centime le taux des centimes additionnels pour équilibrer le budget, comme il a été expliqué lors des séances de commission des finances. Il n'est dès lors pas nécessaire de revenir à un taux inférieur. Il dit avoir compris que la demande portait non sur le budget 2016, mais sur les projets de budget des exercices ultérieurs. Les écarts entre charges et revenus ont clairement été exposés en fonction des investissements à voter par le Conseil municipal. Il estime que le plan des investissements, qui n'est pas soumis au vote du Conseil municipal, est un outil à l'usage du Conseil administratif, et rappelle que les montants inscrits dans le plan peuvent connaître des évolutions entre 25% et 50% entre le moment de leur introduction dans le plan, et leur vote. Ce document exprime une vision des engagements futurs, mais n'est, du point de vue du Conseil administratif, pas un objet essentiel dans l'examen du budget qui permettrait par exemple de fixer des éléments financiers liés au budget de fonctionnement pour l'exercice à venir.

M. Boccard dit n'être pas du tout satisfait de cette réponse. Il trouve que le plan des investissements est présenté dans une grande mesure d'incertitude quant à son application, dont l'influence sur le taux des centimes additionnels est pourtant certaine. Lorsque le groupe PLR a demandé que l'on distingue dans le plan les investissements prioritaires, on lui a répondu qu'il n'était pas possible de surligner ces éléments dans le tableau Excel. Il croit personnellement que "qui peut le plus, peut le moins", et qu'une augmentation du taux des centimes additionnels dans ce tableau ordonnerait automatiquement les investissements. Il dit avoir été personnellement choqué de ce que le plan des investissements ait été "jeté, complet, au Conseil municipal", dont les groupes doivent s'affronter pour défendre leurs vues, alors qu'une vision plus globale d'une planification à plus long terme permettrait un débat plus constructif, et éviterait l'augmentation du budget de fonctionnement indépendamment de celle de la population. Avec un budget de fonctionnement communal de CHF 99'000'000.-, il estime qu'il faut "commencer à réfléchir où l'on veut aller".

M. Devaud rappelle que le plan des investissements a été présenté en plusieurs variantes: avec les seuls investissements votés; avec ceux déjà engagés; et avec tous les investissements confondus. Le plan actuel et ses conséquences budgétaires sont le résultat de la volonté et des décisions du Conseil municipal, que le Conseil administratif s'applique à suivre, par exemple dans l'engagement à construire le quartier des Vergers, ou pour juguler les charges et les équilibrer avec les revenus proposés. La démarche du Conseil administratif dans la définition des charges et du fonctionnement de la Commune apparaît, de ce point de vue, correcte. Le budget est en effet établi en tenant compte de la réalité des objets qu'elle doit engager, en comptant exactement les investissements à prévoir et le personnel nécessaire pour faire face à ces engagements. Il rappelle à ce titre que les objets votés et engagés correspondent à CHF 400'000'000.- d'investissements sur les dix prochaines années, et que les recettes fiscales seules ne suffiront pas à équilibrer les prochains budgets annuels. Le Conseil administratif a analysé le plus objectivement possible les propositions des chefs de service et a retenu les postes de ressources humaines qui lui apparaissent absolument nécessaires pour faire face aux engagements évoqués. Le plan des investissements peut ne pas convenir tel qu'il est présenté, et l'administration en tiendra compte lors des prochaines présentations en vue d'une amélioration potentielle, mais il faut être conscient de l'incertitude qui caractérise les montants

qui peuvent être très approximatifs à leur introduction dans le plan, pour se préciser ensuite à mesure qu'ils se rapprochent du calendrier de réalisation. Le Conseil administratif, qui présente un budget équilibré, voire légèrement bénéficiaire, a depuis longtemps averti le Conseil municipal que les grands investissements à venir auraient un impact sur les finances communales, et que les équilibrer serait impossible sans augmenter le taux des centimes additionnels.

* * *

5. **Délibération n° 2015-35 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 167'000.- en vue du remplacement des conduites en fibrociment à la piscine de Livron**

M. Devaud informe que certains équipements de la piscine de Livron, mise en exploitation en 1974, doivent être remplacés. Des travaux pour CHF 2'000'000.- avaient été effectués en 2003 pour la réfection du fond mobile, du carrelage des vestiaires et des douches, et le remplacement du faux-plafond endommagé par la chloration. Aujourd'hui les conduites d'origine qui amènent l'eau dans la piscine par les buses d'alimentation et la récupèrent en débordement, conduites déjà colmatées, s'effritent et doivent être remplacées par obligation légale et pour éviter le passage de particules d'amiante dans l'eau. Ces travaux indispensables prévus sur deux mois sont agendés pour l'été 2016. Le Conseil administratif préconise un renvoi de cette délibération en commission des travaux publics.

M. Tillmann indique que le Bureau suggère en effet un renvoi en commission des travaux publics. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Girardet dit ne pas vouloir intervenir ici, mais qu'au vu du public présent ce soir, une explication du Président serait bienvenue sur la volonté d'accélérer la procédure en renvoyant tous ces objets directement en commission.

M. Tillmann répond qu'un renvoi d'un objet politique en commission est en général systématique; un vote immédiat est plus rare.

M. Tillmann met aux voix l'entrée en matière sur la **délibération n° 2015-35**, qui est **acceptée par 25 oui**.

Il observe que huit conseillers municipaux n'ont pas voté, et demande de remarquer au passage que MM. Cornuz et Tremblet ont momentanément quitté la séance pour classer les amendements reçus en fonction des sujets.

M. Hernot signale que les délibérations n° 2015-35, 2015-38 et 2015-39 étaient initialement destinées à être renvoyées en commission des sports, raison pour laquelle il avait annoncé à M. Gaetanino lors de la dernière séance plénière que la commission des sports serait convoquée prochainement. Le Bureau ayant décidé

de proposer le renvoi de ces objets plutôt en commission des travaux, la séance de commission des sports est reportée.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2015-35** en **commission des travaux**.

Cette proposition est **acceptée par 27 oui, soit à l'unanimité**.

* * *

6. **Délibération n° 2015-36 relative à l'acceptation de l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin"**

M. Tillmann annonce que le Bureau propose un renvoi en commission affaires sociales et jeunesse.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** met aux voix **l'entrée en matière** sur la **délibération n° 2015-36**, qui est **acceptée par 27 oui, soit à l'unanimité**.

M. Girardet demande que des chiffres bien précis sur les faits soient présentés en présence de Mme Favre de Oliveira lors de la séance de commission évoquée. Il trouve personnellement que cet objet pourrait presque être renvoyé en commission des finances.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** met aux voix le **renvoi de la délibération n° 2015-36** en **commission affaires sociales et jeunesse**.

Cette proposition est **acceptée par 25 oui, soit à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2015-38 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'700'000.- destiné au remplacement des installations de production/distribution de chaleur et de traitement de l'eau nécessaire à l'exploitation de la piscine extérieure du Centre sportif municipal des Vergers**

M. Tschudi explique qu'une réflexion est en cours depuis un certain temps sur le remplacement des deux chaudières à mazout de la piscine, ainsi que de sa centrale de production solaire, qui arrive en fin de vie. La solution envisagée est

un raccordement au réseau de chauffage à distance CAD Lignon, alimenté durant l'été par les rejets thermiques de l'usine d'incinération de déchets des Cheneviers. Cette solution apparaît pertinente et écologique en regard des besoins accrus en chaleur de la piscine durant la saison estivale. La centrale de production solaire sera remplacée par une installation plus grande et hybride, qui produira de la chaleur et de l'électricité en autoconsommation. D'autres améliorations sont prévues pour améliorer la qualité de l'eau et rendre l'installation conforme aux normes en vigueur. Aujourd'hui, l'une des deux chaudières à mazout est tombée en panne et doit être remplacée par une source de chaleur renouvelable; d'autre part, le raccordement au réseau CAD Lignon pourra se faire simultanément à la mise en place de la chaufferie centralisée du lac des Vernes, qui récoltera l'eau puisée à Peney pour refroidir certaines installations de la zone industrielle et acheminée ensuite vers le quartier des Vergers pour l'alimenter en chaleur, pour finalement la déverser dans le lac des Vernes. Il y a une certaine urgence à réaliser ces travaux en prévision de la saison d'été 2016; les commissions devront donc être agendées en novembre pour permettre un vote en plénière en décembre et un début des travaux en février.

M. Tillmann annonce que le Bureau propose un renvoi en commission des travaux publics.

Il met aux voix **l'entrée en matière** sur la **délibération n° 2015-38**, qui est **acceptée par 27 oui, soit à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2015-38** en **commission des travaux publics.**

Cette proposition est **acceptée par 27 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

8. **Délibération n° 2015-39 relative au financement des travaux de reconstruction du terrain de football D des Vergers d'un montant total de CHF 1'798'159.-**

M. Tschudi rappelle que le terrain de football D avait été déplacé sur le terrain de rugby afin de permettre le stockage sur place des terres extraites du chantier des Vergers, ce qui a contribué à diminuer considérablement les frais d'évacuation de ces matériaux. Par ailleurs, la Commune souhaite apporter à ce terrain certaines plus-values qu'elle ne peut facturer aux maîtres d'ouvrage. Aujourd'hui, les équipes des deux disciplines se partagent le second terrain, qui a été aménagé pour la pratique des deux sports. Toutes les parties à l'opération apparaissent gagnantes: les maîtres d'ouvrage réalisent des économies sur le transport des terres et la Commune gagne un terrain neuf à moindres frais. Les maîtres d'ouvrage des Vergers se sont engagés à financer la remise en état à neuf du terrain D à hauteur de CHF 1'597'701.-; il restera à la Commune à déboursier la

part lui revenant en tant que maître d'ouvrage, soit CHF 200'458.-, ainsi qu'une part de la TVA prélevée sur les recettes générées par l'activité de stockage sur terrain communal.

M. Tillmann annonce que le Bureau propose un renvoi en commission des travaux publics.

M. Tillmann met aux voix l'entrée en matière sur la **délibération n° 2015-39**, qui est **acceptée par 26 oui, soit à l'unanimité**.

[Retour de MM. Cornuz et Tremblet à 19h10.]

M. Tillmann demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le renvoi en commission.

M. Girardet propose de renvoyer la délibération en commission quartier des Vergers ad hoc élargie, puisque cette opération met en question la presque totalité du processus de comptabilisation du quartier. L'information à transmettre en commission présente un aspect qui lui apparaît davantage technique que financier. La délibération propose en effet un montant de CHF 1'798'159.-, dont CHF 1'597'701.- seront pris en charge par les maîtres d'ouvrage, et le reste, soit CHF 200'458.-, par la Commune pour les améliorations qu'elle souhaite apporter au terrain en question. Il suggère que la commission soit convoquée sous sa forme élargie afin que les membres des commissions des sports et des finances puissent être directement informés de cette opération de remblai sur les terrains de football, opération imposée par les maîtres d'ouvrage sans que le Conseil municipal puisse intervenir sur les aménagements extérieurs.

M. Tschudi ne se rappelle en effet pas d'un vote formel sur la question des remblais, mais rappelle que la commission quartier des Vergers ad hoc a été régulièrement informée du développement du chantier, et notamment de cette solution écologique et économique de stockage sur place des terres extraites.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer **M. Tillmann** met aux voix la proposition la plus éloignée de celle du Bureau, soit le renvoi de la **résolution n° 2015-39** en **commission quartier des Vergers ad hoc élargie**.

Cette proposition est **acceptée par 16 oui et 11 non**.

* * *

9. **Délibération n° 2015-40 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 49'350.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des restaurants scolaires**

M. Devaud signale que depuis la rentrée scolaire 2015, environ 1'000 enfants scolarisés fréquentent le restaurant scolaire. Plus de 700 repas sont produits chaque jour dans les cuisines de l'école de Livron, repas qui pour des raisons de qualité sont acheminés aussitôt élaborés, soit entre 10h et 11h50, vers les sept écoles de la commune. Avec l'augmentation du nombre des repas à livrer, un véhicule de livraison ne suffit plus à assurer cet acheminement. Il rappelle qu'une école supplémentaire est prévue aux Vergers, qui augmentera encore le besoin en repas. Un véhicule complémentaire sera donc nécessaire dans un horizon de trois ans. Aujourd'hui, c'est le service de l'environnement qui gère l'acquisition de tous les véhicules communaux. Le Conseil administratif propose donc un renvoi de cette délibération en commission de l'environnement.

M. Tillmann met aux voix l'entrée en matière sur la **résolution n° 2015-40**, qui est **acceptée par 28 oui, soit à l'unanimité**.

M. Tillmann indique que le Bureau propose un renvoi en commission de l'environnement.

Personne ne désirant s'exprimer sur ce point, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2015-40** en **commission de l'environnement**.

Cette proposition est **acceptée par 27 oui, soit à l'unanimité**.

* * *

10. **Délibération n° 2015-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016. Rapport de la commission des finances (M. Groguz, PLR)**

11. **Délibération n° 2015-30 relative aux indemnités allouées en 2016 au maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux**

et

12. **Délibération n° 2015-31 relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

M. Tillmann indique que les points 10, 11, et 12 de l'ordre du jour seront traités simultanément. Le rapporteur sera entendu, suite à quoi les groupes exprimeront leur position sur le projet de budget 2016 présenté par le Conseil administratif,

avant de traiter les éventuels amendements liés aux budgets des services dans l'ordre où ces derniers ont été entendus en commission des finances élargie. Les amendements sur les postes de ressources humaines seront traités dans le cadre du service éponyme.

M. Hernot demande s'il est possible de traiter les amendements avant les prises de position afin que celles-ci puissent s'appuyer sur une vue la plus réaliste possible du budget.

M. Tillmann demande s'il y a une opposition à cette proposition, ce qui n'est pas le cas.

M. Girardet estime qu'il serait plus intéressant de se prononcer après la lecture du rapport sur la procédure d'examen du budget, et d'entendre l'annonce de la liste des amendements déposés. Les amendements seraient ensuite traités, et chaque groupe prendrait finalement position sur le budget amendé.

M. Tillmann interroge **M. Hernot** sur cette proposition, qui n'y voit pas d'inconvénient. Ce dernier indique simplement que son groupe ne prendra position sur le budget qu'après traitement des amendements.

M. Tillmann invite le rapporteur à prendre la parole.

M. Grognuz donne lecture d'une synthèse du rapport reproduit ici dans sa totalité:

"Séance du 24.09: Plan des investissements

Le 24 septembre, M. Devaud indique que le budget 2016 sera présenté lors de la séance plénière du 6 octobre. En 2017, un nouveau plan comptable fera son apparition et respectera les normes MCH2.

"Cette démarche permet aux nouveaux conseillers municipaux d'étudier le projet de budget dans sa forme à venir. Cette nouvelle présentation vient aussi comme une réponse donnée depuis 2014 déjà à la demande de certains conseillers municipaux de la législature précédente qui souhaitaient étudier une comptabilité analytique. Le plan des investissements a été présenté durant cette séance.

Comme le prévoit la loi, le projet de budget 2016 qui remontera au Conseil municipal de novembre pour un vote en plénière sera le même que celui présenté lors de la séance du 6 octobre par le Conseil administratif, et non un projet amendé selon les préavis formulés en commissions. Il sera accompagné du préavis de la commission des finances. Les amendements éventuels validés par la commission des finances seront votés en plénière, et ce n'est qu'à ce moment que les chiffres seront modifiés.

Ce processus permet de respecter le règlement du Conseil municipal. En revanche, le Conseil administratif peut décider de modifier le projet de budget, ne serait-ce que pour l'adapter à la troisième version des estimations fiscales cantonales qui sera communiquée en octobre en plein processus budgétaire. Toute autre raison de modification sera présentée lors de la dernière séance de commission des finances élargie du 5 novembre prochain.

Les demandes de postes RH acceptées par le Conseil administratif seront présentées lors des séances de commission ad hoc concernées, et non lors des séances de commission des finances élargie liées au processus budgétaire. Un

préavis sur la clause du besoin est demandé aux commissions ad hoc ainsi qu'un rapport. Les commissions sont convoquées directement par les services concernés.

L'ensemble des demandes de postes RH seront présentées et chiffrées le 3 novembre lors de la commission des finances élargie sur le budget RH où un préavis sur les montants sera demandé.

Lors de la dernière séance du 5 novembre, un préavis sera demandé à la commission des finances sur l'ensemble du projet de budget."

Séance du 30.09: Plan des investissements

Le 30 septembre, la cheffe du service des finances nous présente le plan des investissements 2015-2025. Certains des projets sont prévus à plus ou moins court terme, dans les cinq ans, et d'autres à plus long terme, entre cinq et vingt ans. L'historique des montants votés par notre Conseil est retracé. Il nous est aussi rappelé quels sont les investissements obligatoires et ceux qui ne le sont pas.

Un commissaire s'interroge sur l'avenir de la garderie Arc-en-ciel. Il lui est répondu que notre Commune veut garder ce bâtiment car le loyer est bas mais il n'y a pas encore de stratégie précise quant à sa future utilisation.

Pour rappel, le plan des investissements n'est pas préavisé par les commissaires.

Conseil municipal

Lors de la séance du 6 octobre, le Conseil administratif présente le projet de budget de fonctionnement communal pour l'année 2016, qui est équilibré, et qui présente un excédent de CHF 50'856.-.

On observe une augmentation des charges de 3% par rapport au budget 2015 ainsi qu'une augmentation des revenus de 2%.

M. Devaud annonce que nous allons vers des années plus difficiles et que le montant des investissements est important. Le budget a été calculé avec un centime additionnel d'augmentation, soit un taux de 44 centimes.

Après cette présentation, nous passons à l'examen des différents services.

Théâtre Forum Meyrin (TFM)

Cette année, nous fêtons les 20 ans du vote sur la construction de notre théâtre municipal. Le nombre de spectacles est en augmentation par rapport à l'an dernier.

Au niveau du budget, le TFM a cherché des recettes supplémentaires en augmentant quelque peu les recettes du bar et en cherchant de nouveaux soutiens privés.

Au cours de cette soirée, deux nouveaux postes nous ont été présentés. Le premier concerne le responsable de la restauration, qui est en CDD jusqu'en 2018, et qui passerait à un contrat en CDI. Le deuxième poste concerne un assistant technique pour le son et la lumière qui passerait d'un CDD à un CDI. Le Conseil administratif nous rappelle que ces postes permettront de fidéliser les collaborateurs.

Un commissaire s'interroge sur le service traiteur. Le TFM refacture la prestation à prix coûtant.

Un commissaire remarque que le bar pourrait être confié à un privé. On lui répond qu'un mandat extérieur revient plus cher que de pérenniser un poste.

Un commissaire s'interroge sur la fréquentation moyenne des spectacles. Aucune réponse ne peut lui être donnée car le théâtre ne dispose pas d'une comptabilité analytique. Il est aussi rappelé que le prix moyen du billet se monte à CHF 28.-.

On passe au préavis pour les charges de CHF 2'911'917.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de CHF 1'162'200.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC /2 MCG).

Bibliothèque (CLT)

Pour le budget, il n'y pas de gros changement. Un investissement est prévu pour une nouvelle paroi antibruit. Les collaborateurs ont constaté une hausse de fréquentation des espaces de travail.

On passe au préavis pour les charges de CHF 223'700.-: 10 oui (2 PS/2 VE/ 2 PDC/2 PLR/2 MCG), 0 non, 1 abstention (UDC); pour les revenus de CHF 4'000.-: 10 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR/2 MCG), 1 abstention (UDC).

Culture (CLT)

Mme Leuenberger nous présente les différentes activités culturelles proposées à la population. Le service aimerait un poste supplémentaire d'assistant administratif à temps partiel.

Certains commissaires posent des questions sur le contrat d'auxiliaire qui serait transformé en CDI, et son coût. Après quelques explications, il nous est rappelé que les CDD ne peuvent pas être reconduits plus de deux fois.

Un commissaire s'interroge sur la gratuité qui est accordée aux employés communaux pour les ballades d'Antoine. Il lui est répondu que les collaborateurs de la Commune ont le droit à une entrée gratuite pour chaque spectacle.

On passe au préavis pour les charges de CHF 783'000.-: 10 oui (2 PS/2 VE/ 2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG), 0 non, 1 abstention (PDC); pour les revenus de CHF 24'500.-: 10 oui (2 PS/2 VE/2 PLR/1 UDC/2 MCG), 0 non, 1 abstention (PDC).

Petite enfance (PEF)

Le service aimerait adapter les salaires des assistants socio-éducatifs (ASE) et des auxiliaires en fonction de la grille salariale de la ville de Genève. La cheffe de service nous rappelle qu'il manque des personnes qualifiées pour travailler dans les crèches et que l'offre est supérieure à la demande. Les candidats ont le choix.

La petite enfance aurait besoin de renfort administratif pour faire face à l'ouverture des deux nouveaux espaces de vie enfantine (EVE).

Suite à une question d'un commissaire, on nous rappelle que 155 petits Meyrinois sont sur liste d'attente pour bénéficier d'une place de crèche.

On préavise favorablement, à l'unanimité, les charges de CHF 1'253'300.- et les revenus de CHF 2'632'200.-.

Développement social et emploi (DSE)

Le DSE s'occupe des Meyrinois de 4 à 64 ans qui ont des difficultés dans leur vie de tous les jours, et soutient une douzaine d'associations.

Le service aimerait un nouveau poste d'assistant social pour le suivi des usagers.

Au niveau des charges, nous avons constaté que la suppression de la fête du corps enseignant serait une mesure d'économie.

Au niveau des changements, le service communal d'intégration sera désormais rattaché au DSE et non plus à l'environnement.

On passe au préavis pour les charges de CHF 1'872'500.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de CHF 43'000.-, 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Ecoles

La cheffe de service nous présente les différents changements. On constate une hausse des charges concernant les prestations de tiers. La société Eldora a dû augmenter ses postes de travail pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants et à l'ouverture du restaurant scolaire des Boudines.

On constate aussi une légère hausse des recettes dans la rubrique ventes de marchandises, due à l'augmentation de CHF 1.- par repas qui a été voté par notre Conseil.

On passe au préavis pour les charges de CHF 3'058'700.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de CHF 970'000.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Police municipale (POL)

M. Tschudi présente les besoins du service. Il nous fait part de la demande de disposer d'un nouvel agent de la police municipale (APM) et d'un nouveau poste de contrôleur municipal du stationnement (CMS) pour faire face aux changements qui se produiront dans la ZIMEYSA.

Il nous est aussi rappelé que le processus de recrutement d'un nouvel APM est très long, d'où le fait que l'offre d'emploi soit déjà parue. La mention sous réserve d'acceptation du poste par le Conseil municipal a été rajoutée sur l'annonce.

Notre attention est attirée sur les achats groupés opérés par le service. Cette mesure a permis des économies qui ne remettent pas en cause la protection de la population.

Au niveau du budget, il n'y pas de changement significatif. On constate une augmentation de la subvention accordée aux Samaritains de Meyrin.

Par ailleurs, on remarque que la situation sécuritaire dans notre commune s'est améliorée. La police municipale joue un rôle préventif et s'occupe des victimes.

Au niveau des recettes, on constate une augmentation du nombre d'amendes dû à une meilleure estimation entre les chiffres réels 2014 et le budget 2016.

Suite à une question d'un commissaire, il nous est aussi rappelé que le service emploie actuellement quatre CMS (trois en CDD et un en CDI).

On passe au préavis pour les charges de CHF 321'300.-: 9 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR/1 UDC), 0 non, 2 abstentions (2 MCG); pour les revenus de CHF 1'218'000.-: 9 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR/1 UDC), 0 non, 2 abstentions (2 MCG).

Service du feu

Le chef de service nous fait une présentation de la compagnie. Celle-ci assure un rôle de piquet durant la nuit et 24h/24h les weekends et les jours fériés. Notre compagnie fonctionne sur une organisation de type militaire.

Le service poursuit l'objectif à atteindre, soit un effectif de 60 sapeurs volontaires. Au niveau du budget, il y a une augmentation de la contribution au Service d'incendie et de secours (SIS) car la ville de Genève a refait les calculs des contributions.

Un commissaire remarque que la rubrique "Entretiens par des tiers" a doublé en quatre ans.

Un commissaire propose d'augmenter de CHF 30'000.- le compte "Parts à des recettes cantonales", soit pour un total de revenus de CHF 190'000.- au lieu de CHF 160'000.-. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

On préavise favorablement à l'unanimité les charges de CHF 1'402'720.- et les revenus de CHF 210'000.-.

Protection civile (PC)

L'adjoint du Commandant nous rappelle les différentes activités qui ont occupé la protection civile durant l'année. Au niveau du budget, il y a peu de changement, sauf la subvention accordée par le canton de Genève, qui est en diminution.

Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les charges de CHF 157'774.- et les revenus de CHF 75'500.-.

Aînés (AIN)

La cheffe de service demande un nouveau poste d'assistant social car les aînés ont besoin de soutien administratif. Les commissaires remarquent qu'un effort budgétaire a été fait pour présenter un budget équilibré. On nous rappelle les différentes missions du service.

Un commissaire s'interroge sur le nouveau poste qui est présenté et demande s'il répondra aux nombreuses sollicitations. Il lui est répondu que oui.

Une commissaire propose de réintroduire le cadeau de Noël offert aux aînés, soit un montant de CHF 20'000.- à la ligne 311. Cette proposition est rejetée par 8 non (2 PLR/2 PDC/2 VE/2 PS), 3 oui (2 MCG/1 UDC) et 0 abstention.

On passe au préavis pour les charges de CHF 717'216.-: 8 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR), 0 non, 3 abstentions (2 MCG/1 UDC); pour les revenus de CHF 200'200.-: 8 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR), 0 non, 3 abstentions (2 MCG/1 UDC).

Energie (interservices)

Les besoins en énergie ont augmenté depuis l'introduction de l'école le mercredi matin. Notre Commune a réduit ses achats de mazout car il ne reste plus que quatre chaudières dans divers bâtiments communaux.

Par ailleurs, la consommation de gaz est en diminution grâce aux différentes mesures d'économies mises en place.

Environnement (ENV)

Le chef de service nous rappelle l'objectif qui est d'atteindre, d'ici 2017, un taux de recyclage de 50% des déchets. Ceci afin d'éviter l'introduction de la taxe poubelle. Cette année, l'objectif paraît être à portée de main.

En 2013, on comptait une moyenne de 213 kg de déchets par habitant dans notre commune. L'objectif est d'arriver en dessous des 200 kg.

Notre Commune a gagné le 2ème prix pour le concours Nature en ville grâce aux arrangements floraux.

On préavise favorablement à l'unanimité les charges de CHF 3'707'200.- et les revenus de CHF 168'000.-.

Etat civil (ECI)

La cheffe de service nous présente les missions et les compétences de l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement.

Les prestations sont très règlementées par le Canton. Le service compte, actuellement, cinq collaborateurs.

Le nombre d'habitants est en augmentation dans l'arrondissement dû à différents projets immobiliers. Cette année, le service a continué de numériser le registre des familles et continuera l'an prochain.

Le prix des émoluments administratifs est en augmentation. Les recettes sont en augmentation et les charges diminuent quelque peu.

On passe au préavis pour les charges de CHF 36'500.-: 9 oui (2 PS/2 VE/2 MCG/ 2 PDC/1 UDC), 0 non, 2 abstentions (2 PLR); pour les revenus de CHF 252'400.-: 9 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/1 UDC), 0 non, 2 abstentions (2 PLR).

Mesures de sécurité et santé au travail et sports (SPO)

Le responsable de service nous rappelle les différentes missions qui sont affectées à ce service.

Au niveau du service des sports, les installations sont ouvertes 360 jours par an. Le budget 2016 est stable. Pour les enjeux, le service travaille sur un projet de piscine en intercommunalité sur le site de Pré-Bois.

Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les charges de CHF 3'537'500 et les revenus pour CHF 1'202'700.-.

Gérance et entretien des bâtiments (GEB)

Le service a connu une augmentation de ses charges due à l'achat de nouveaux bâtiments qui ont engendré des frais.

Les deux prochaines années, le service sera confronté à une augmentation des charges due à la construction de nouveaux bâtiments.

On préavise favorablement à l'unanimité les charges de CHF 5'302'131.- et les revenus de CHF 1'219'516.-.

Information et communication (Infocom)

Le secrétaire général commence sa présentation par le service information et communication et ses différents changements. Ce service ainsi que l'accueil passeraient sous la responsabilité du secrétaire général adjoint dès que celui-ci sera recruté.

Au niveau des recettes, on nous informe qu'une diminution des recettes publicitaires dans le journal communal a été budgétisée, ainsi qu'une baisse de charges dans le domaine des licences informatiques. Par contre, notre Commune devra augmenter le montant de la cotisation au SIACG.

Après ces explications, on passe au préavis pour les charges de CHF 1'508'288.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de CHF 100'000.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Administration générale (AGE)

Le secrétaire général nous fait une présentation sur les différents changements de son service.

Le Conseil administratif aimerait augmenter la participation de la Commune à sa caisse de retraite.

Actuellement, celle-ci est prise en charge à 50% par les conseillers administratifs et à 50% par la Commune. Le changement voulu serait que la cotisation LPP des conseillers administratifs soit prise en charge par la Commune à 100%. Cette augmentation servirait à compenser l'important travail qui est demandé à notre exécutif.

Certains commissaires s'interrogent: est-il adéquat de procéder à ce changement alors que des efforts d'économies ont été demandés ? On leur répond que dans les autres communes, cette manière de financer la retraite des conseillers administratifs se fait déjà.

La présentation se poursuit et l'on constate une réduction des indemnités pour les conseillers municipaux. On nous explique que le nombre de commissaires a été réduit de quatorze à onze, ce qui contribue à cette économie de CHF 50'000.-.

Certains commissaires souhaiteraient que les jetons de présence des caucus soient réintroduits mais aucune proposition ferme n'a été faite.

Tous les trois ans une délibération représentant CHF 15'000.- par année était présentée. Cette année, le service de surveillance des communes a demandé d'introduire ce montant dans les frais de fonctionnement.

De plus, l'an prochain, notre Commune fêtera son bicentenaire et un montant de CHF 50'000.- est prévu pour célébrer cette commémoration.

Au niveau des revenus, nous avons pu constater qu'une augmentation de CHF 2.- du prix de la Flexicard est prévue. Lors du dernier budget, notre Conseil a déjà voté une hausse de CHF 3.- l'année dernière.

Après ces explications, on passe au préavis pour les charges de CHF 1'675'120.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de CHF 307'750.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Urbanisme, travaux publics et énergie (UTE)

Le chef de service nous indique que le quartier des Vergers a un fort impact sur les activités du service. Tous les contrats d'auxiliaires se termineront à la fin 2016. Une réflexion a été lancée sur l'avenir qui sera donné à ces postes.

On passe au préavis pour les charges de CHF 1'078'000.-: 7 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/1 UDC), 0 non, 4 abstentions (2 PLR/2 MCG); pour les revenus de CHF 2'610'000.-: 7 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/1 UDC), 0 non, 4 abstentions (2 PLR/2 MCG).

Ressources humaines (RH)

En 2016, ce service continuera son action dans la prévention des risques psychosociaux. Un concept de formation sera mis en place et le processus d'entretien des collaborateurs sera revu.

Les revenus ont été augmentés de CHF 328'274.- en opérant quelques modifications sur les revenus généraux. Au niveau des charges, on constate une hausse de CHF 1'248'698.-.

La Commune demande de nouveaux postes. Une commissaire pose la question sur le montant de la progression des annuités des collaborateurs communaux. Cette progression représente une charge de CHF 440'000.-. On nous parle aussi de l'effet Noria qui représente une économie de CHF 258'499.-.

On passe maintenant à la présentation des demandes de postes :

SGE	Assistant de direction générale 100%
SGE	Assistant support informatique 80%
SGE	Assistant support informatique 20%
Infocom	Secrétaire réceptionniste 70%
ECI	Assistant 30%
DSE	Travailleur social 100%
PEF	Assistant 40%
PEF	Assistant 5 mois
PEF	Stagiaire 3ème année
AIN	Travailleur social 100%
GEB	Nettoyeur 100%
GEB	Nettoyeurs 223.5%
CLT	Assistant 40%
TFM	Responsable restauration 60%
TFM	Technicien son multimédia 50%
POL	Agent de police municipal 100%
CMS	Contrôleur municipal du stationnement 100%

On passe au préavis pour les charges de CHF 41'277'424.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG); pour les revenus de

CHF 811'010.-: 4 oui (2 PS/2 VE), 0 non, 7 abstentions (2 PDC/ 2 PLR/ 1 UDC/ 2 MCG).

Finances (FIN)

Au niveau des changements, ce service devra s'adapter aux nouvelles normes comptables MCH2. La cheffe de service nous rappelle les différentes tâches de ce service notamment la perception des différentes taxes et impôts, et la tenue de la comptabilité.

L'an prochain, les recettes devraient baisser dû à une faible croissance. Après avoir assisté à cette présentation nous passons au préavis pour les charges de CHF 25'942'183.-: 6 (oui 2 PS/2 VE/2 PDC), 0 non, 5 abstentions (2 PLR/1 UDC/ 2 MCG); pour les revenus de CHF 85'879'153.-: 5 oui (2 PS/2 VE/1 PDC), 0 non, 6 abstentions (1 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Budget total

Le Conseil administratif a fait quelques modifications de recettes et charges suite aux propositions qui ont été faites par les commissaires. Des erreurs ont été corrigées par rapport au premier budget.

Après ces quelques explications, nous passons aux préavis sur l'ensemble des services communaux:

TFM	4 oui (2 PS/2 VE), 7 abst. (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)
CLT	4 oui (2 PS/2 VE), 7 abst. (2 PDC/ 2 PLR/1 UDC/2 MCG)
PEF	8 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/2 PLR), 3 abst. (1 UDC/2 MCG)
DSE	5 oui (2 PS/2 VE/1 PDC), 6 abst. (1 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)
Ecoles	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
JEU	5 oui (2 PS/2 VE/1 PDC), 6 abst. (1 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)
FEU	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
PC	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
AIN	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
ENV	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
ECI	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
SPO	7 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/1 PLR), 4 abst. (1 PLR/1 UDC/2 MCG)
GEB	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)
Infocom	6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)

Pour l'Infocom, un amendement est présenté par le PDC demandant de réduire les frais d'envoi à la population. Suite aux explications de l'administration, le PDC retire son amendement.

AGE 6 oui (2 PS/2 VE/2 PDC), 5 abst. (2 PLR/1 UDC/2 MCG)

Pour l'AGE, un amendement est présenté par le PLR demandant de ne pas augmenter le prix de la Flexicard à CHF 40.- mais le laisser à CHF 38.-. Cet amendement a été préavisé favorablement par les

commissaires par 3 oui (2 PLR/1 UDC), 2 non (2 PDC) et 6 abstentions (2 PS/2 VE/2 MCG).

RH: *4 oui (2 PS/2 VE), 7 abst. (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)*

Pour les RH, un amendement présenté par le PDC demandant que le taux du poste d'assistant social passe de 100% à 50% est préavisé défavorablement par 2 oui (2 PDC), 5 non (2 PS/2 VE/1 UDC) et 4 abstentions (2 PLR/2 MCG).

UTE: *4 oui (2 PS/2 VE), 7 abst. (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)*

Pour l'UTE, un amendement est présenté par le MCG demandant une hausse des recettes dans les dédommagements du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Cet amendement est préavisé favorablement par 5 oui (2 PLR/1 UDC/2 MCG), 4 non (2 PS/2 VE) et 2 abstentions (2 PDC).

FIN: *4 oui (2 PS/2 VE), 7 abst. (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG)*

Pour les finances, un amendement est présenté par le MCG demandant que le montant de la taxe professionnelle soit augmenté de CHF 500'000.- correspondant à ce qui a été soustrait lors de la préparation du budget. Cet amendement est préavisé défavorablement par 6 non (2 PS/2 VE/2 PDC) et 5 oui (2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Nous passons à la délibération n° 2015-31a qui concerne le taux des centimes additionnels à 44 centimes, le budget de fonctionnement avec un total de recettes de CHF 99'170'129.- et des charges de CHF 99'049'773.-, un excédent de CHF 120'356.- et l'autorisation d'emprunt. Cette délibération est préavisée favorablement par 4 oui (2 PS/2 VE) et 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Nous continuons sur la délibération n° 2015-30a qui concerne les indemnités du Conseil administratif pour un montant de CHF 321'329.- et du Conseil municipal pour un montant de CHF 220'000.-. Cette délibération est préavisée favorablement par 4 oui (2 PS/2 VE) et 7 abstentions (2 PDC/2 PLR/1 UDC/2 MCG).

Pour la dernière délibération du budget 2016, nous terminons sur la délibération n° 2015-29a qui concerne le montant de la taxe professionnelle minimum qui est fixé à CHF 30.-. Cette délibération est préavisée favorablement par 7 oui (2 PS/2 VE/2 PDC/1 PLR) et 4 abstentions (1 PLR/1 UDC/2 MCG).

M. Tillmann ouvre le débat sur le budget 2016.

M. Girardet remercie M. Grognez au nom du MCG pour son excellent rapport, dont il souligne qu'il a été transmis assez tôt pour permettre aux conseillers municipaux de l'examiner et en vérifier la complétude. Il le remercie également pour la synthèse lue cet instant, et qui permet un gain de temps appréciable. Il remercie enfin les chefs de services qui ont fourni en commission une information détaillée, le secrétaire général M. Solai, qui a mis sur pied le processus dans son entier, et le service financier représenté par sa cheffe, Mme Favre de Oliveira, pour l'excellente présentation générale du budget, qui est de son point de vue perfectible mais permet une bonne vision du budget et des corrélations avec la

présentation à venir des comptes. M. Girardet espère en revanche que la procédure suivie cette année pour le traitement des amendements, soit un préavis en commission doublé d'un vote en plénière, et qui contribue à allonger significativement les débats, sera abandonnée suite à la révision en cours de la Loi sur l'administration des communes (LAC). Il aimerait aussi exprimer quelques remarques de caractère général sur le budget tel que présenté par le Conseil administratif durant la séance plénière du 6 octobre dernier, avec des charges et revenus équilibrés à environ CHF 99'000'000.-. Il constate pour commencer que ce montant correspond à une augmentation d'environ 9% par rapport au réel 2014 (charges à CHF 90'500'000.- et revenus à CHF 92'500'000.-), ce qu'il trouve choquant. De son point de vue, un autre aspect remarquable du budget est la charge supplémentaire de CHF 4'800'000.- (+13%) générée par les coûts du personnel, une plus-value qui absorbe à elle seule une grande partie de l'augmentation budgétaire totale. Eu égard à la mention, dans la présentation du budget 2016 par le Conseil administratif, du budget 2015 et des efforts d'économies à consentir, M. Girardet dit s'être attendu à un frein continu des dépenses – par exemple en étalant les investissements dans le temps – et non à une augmentation du taux des centimes additionnels. Certes, des investissements seront nécessaires aux Vergers et pour assurer 140 places de crèche supplémentaires à l'horizon 2017, et certes, le Conseil administratif a bien consenti à quelques économies. Il a en effet, de manière assez "cocasse", décidé de supprimer le cadeau de Noël des quelque 1'600 personnes âgées participant au Noël des aînés et de la centaine de retraités de la Commune. Il a aussi supprimé la soirée du personnel des écoles (CHF 11'000.-) et proposé de diminuer de CHF 2.- la subvention à la Flexicard. Une économie (CHF 50'000.-) a aussi été réalisée par la diminution du nombre des conseillers municipaux siégeant dans les commissions. Vu la globalité de ces propositions, il est peu compréhensible que le Conseil administratif propose que la Commune prenne à sa charge la totalité des contributions LPP des conseillers administratifs (+ CHF 33'000.-), et non plus 50% comme par le passé, et que dix-huit nouveaux postes de ressources humaines soient proposés au budget. Des amendements seront présentés pour tenter de freiner les dépenses et éviter ainsi la hausse du taux des centimes additionnels, que M. Girardet juge injustifiée notamment en regard de la possibilité de ramener le produit de la taxe professionnelle communale à son niveau du réel 2014 (environ CHF 12'500'000.-) avant que le Conseil administratif ne décide de le réduire à environ CHF 11'500'000.- dans le budget 2015. Le produit de la rétrocession du FIA sera également l'objet d'un amendement du MCG préavisé favorablement par la commission des finances pour la ramener à CHF 1'500'000.- comme dans le budget 2015, au lieu des CHF 500'000.- proposés au budget 2016 sans autre référence. Pour conclure, M. Girardet préconise un budget tenant compte du développement du quartier des Vergers et les dépenses impératives liées, une plus grande maîtrise des charges de personnel, et annonce que divers amendements seront proposés pour tenter de diminuer le budget d'environ CHF 1'200'000.-, un montant qui correspond à un centime additionnel. Cet objectif n'apparaît pas inatteignable au vu de l'augmentation des recettes de CHF 620'000.- déjà obtenue.

M. Haldemann veut exprimer ici la position adoptée par le groupe PLR après examen des divers amendements. Le processus budgétaire, qui s'est déroulé très rapidement compte tenu de la quantité d'information, s'est révélé relativement

dense et parfois, malheureusement, opaque. Certaines questions du Conseil municipal sont restées sans réponse – même si le groupe n'entend pas blâmer l'administration ou le Conseil administratif sur ce point. A l'avenir, le Conseil municipal devrait pouvoir bénéficier d'information plus claires et synthétiques permettant de prendre les décisions requises. Les activités des divers services sont présentées avec des chiffres difficilement saisissables en quelques minutes, et qui ne permettent pas aux conseillers municipaux de prendre des décisions pertinentes sur un budget de CHF 99'000'000.-, où la marge de manœuvre est d'ailleurs difficile à identifier. Le groupe PLR déposera au début 2016 une demande identifiant les éléments qu'il souhaiterait voir apparaître systématiquement dans les présentations de budget de cette législature pour une prise de décision facilitée. A ce jour, la seule certitude du groupe est que Meyrin dépense "sans compter", et ceci depuis très longtemps, ce qui peut être vérifié très facilement dans les statistiques cantonales où il apparaît que de grandes communes comparables à Meyrin ont des budgets par habitant plus modestes, comme à Onex (CHF 48'000'000.- pour 18'500 habitants, soit CHF 2'600.-/habitant) ou Vernier (CHF 110'000'000.- pour 35'000.- habitants, soit 3'150.-/habitant). Pour comparaison, la commune de Meyrin présente un budget de CHF 99'000'000.- pour 22'500 habitants, soit CHF 4'400.-/habitant, un ratio supérieur de 40% à celui de Vernier et de 70% à celui d'Onex. Les amendements proposés ce soir par le groupe PLR iront donc dans le sens d'une bonne gestion financière de la commune, et donc d'une plus grande maîtrise du budget pour les communiers qui ne souhaitent pas une augmentation massive du taux des centimes additionnels, ce sur quoi ils d'ailleurs ont été consultés.

[Départ de la délégation de l'UOG, saluée par M. Tillmann.]

M. Jimenay exprime la position du groupe PDC, qui s'est "gratté la tête" plus d'une fois au sujet de ce budget, et qui ne reste pas insensible à certains arguments du groupe PLR notamment quant au volume d'information à ingérer et sur lequel se prononcer en peu de temps, ce qui est un défi lorsque l'on n'est pas un professionnel de l'administration communale. Les membres du groupe voteront donc librement.

Mme Hayes partage ce sentiment d'un examen budgétaire ardu. Le groupe UDC se réserve le droit de voter avec certains groupes ou d'autres selon les amendements.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** annonce le vote du budget par service de l'administration communale, dans l'ordre de leur présentation en commission des finances élargie.

Théâtre Forum Meyrin

Amendement n° 1 (PDC): suppression des nouvelles lignes budgétaires correspondant aux assises et à l'école du cirque (CHF 100'000.-).

M. Jimenay annonce que le groupe PDC propose de supprimer le budget d'environ CHF 100'000.- prévu pour les assises et l'école du cirque, tant il lui paraît inopportun, en période d'économies, de créer de nouvelles prestations.

Mme Leuenberger aimerait préciser que les assises du cirque, aussi connues comme le Festival suisse du cirque de jeunesse, ont pour objectif de rajeunir le public du TFM dans un but de fidélisation et de création de nouvelles recettes. Elle précise aussi qu'en cas de retrait de cette ligne de charges, il faudra également retirer les subventions du même montant dont l'obtention, notamment auprès de la Fondation meyrinoise du Casino, a été posée comme condition à la tenue de ces assises.

M. Jimenay répond que la Commune ne peut envisager la création de nouvelles prestations au motif que des communes voisines, qui n'ont actuellement pas les mêmes contraintes budgétaires, l'ont fait. Il doute d'ailleurs de la possibilité d'obtenir les recettes évoquées. Le groupe PDC maintient son amendement.

M. Girardet souhaite souligner, sans vouloir allonger indûment le débat, que le TFM a institué depuis longtemps un beau programme qui répond à la forte attente des enfants des écoles. Un cirque trouvera plutôt sa place en campagne, dans une commune comme Avully qui pourra ainsi y attirer un public jeune. Le groupe MCG soutiendra l'amendement du PDC.

Mme Leuenberger souhaite répéter que le TFM vise précisément à répondre aux attentes du jeune public en accueillant des spectacles de cirque, qui sont les spectacles les plus fréquentés de la programmation, et pour lesquels la scène du TFM n'est pas adaptée.

M. Amato annonce que les Verts ne voteront pas favorablement les amendements puisqu'ils comptent soutenir pleinement l'ensemble du budget tel que présenté par le Conseil administratif. L'amendement proposé est en outre gênant puisqu'en visant à supprimer une dépense, il supprime également une recette. Il ne crée donc aucune économie et s'avère inutile. D'autre part, il affecte la programmation du TFM déjà établie pour 2016-2017, ce qui pose problème. Finalement, le TFM est tout à fait adapté au cirque puisqu'il accueille d'ores et déjà des spectacles dans cette discipline qui contribue à rajeunir le public du TFM et répond ainsi à la demande du Conseil municipal dans ce sens.

M. Jimenay argue que l'identification, sur la commune, d'un terrain adéquat pour accueillir l'événement en question ne sera pas aisée et demandera un investissement inopportun.

M. Amato indique qu'un terrain adéquat recouvert de gravier est à disposition derrière Forum Meyrin, comme cela a largement été expliqué par l'administration du Théâtre. Il trouve ahurissant que M. Jimenay n'ait pas souvenir de ces explications, ou ne les ait pas écoutées.

M. Hernot indique que pour être cohérent, cet amendement demande d'être complété en y ajoutant le retrait des recettes correspondant aux dépenses évoquées.

M. Tillmann indique qu'en effet les dépenses correspondantes seront retirées du budget si l'amendement est accepté.

M. Girardet suppose que tous les amendements présentés auront une incidence sur le budget, que Mme Favre de Oliveira se chargera de calculer avant le vote final.

M. Jimenay admet en effet l'incidence que l'approbation de cet amendement aurait sur les recettes budgétées.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** soumet aux voix **l'amendement** présenté par M. Jimenay au nom du groupe PDC, consistant à supprimer les nouvelles lignes budgétaires correspondant au projet d'assises du cirque, et d'économiser ainsi CHF 100'000.-. Il précise que les recettes seront automatiquement enlevées.

Cet **amendement** est **accepté par 17 oui et 11 non**.

Amendement n° 2 (PLR): augmentation du prix moyen des billets du TFM de CHF 28.- à CHF 38.-, pour une augmentation de recettes de CHF 283'165.-.

M. Haldemann trouve qu'il devient difficile d'ignorer que le TFM ressemble de plus en plus à une danseuse russe, "sublissime mais hors de prix". La qualité des productions est somptueuse, et tout laisse à penser que la direction du TFM a carte blanche pour réaliser un programme d'exception à un coût exorbitant et pour des recettes faibles. Lors de la présentation du budget en commission, il a été communiqué, et il y a là un paradoxe certain, que la salle communale de Thônex affichait régulièrement complet avec des billets bon marché vendus plus cher. Il apparaît aussi qu'au TFM, chaque billet coûte en moyenne environ CHF 100.- à la collectivité, mais n'est facturé que CHF 28.- aux spectateurs. Il est donc subventionné à 72%, pour des spectacles dont le groupe PLR, sans suggérer de modifier la programmation 2016-2017, doute qu'ils soient adaptés à la population meyrinoise dans sa majorité. Le groupe propose donc de baisser la subvention de 72% à 62% en faisant passer le prix moyen du billet de CHF 28.- à CHF 38.-, et donc d'augmenter les recettes de CHF 654'200.- à CHF 937'365.-, soit de CHF 283'165.-.

M. Tillmann ouvre le débat sur cet amendement.

M. Cornuz dit être quelque peu effaré de cet amendement visant à augmenter le prix des billets de spectacles, surtout au vu de la situation du TFM, dont on sait aujourd'hui qu'il "peine à faire le plein". Cette assemblée vient de refuser une proposition visant à élargir le public du TFM par une diversification de son offre culturelle, et cherche à présent à augmenter le prix de ses billets. Une certaine logique semble donc manquer ici, hormis celle qui vise à éviter l'augmentation du taux des centimes additionnels, une démarche annoncée comme étant non-négociable par le PLR. Puisque le débat est démocratique, M. Cornuz veut bien écouter les arguments de ce dernier, et le félicite d'avance au cas où il parviendrait à éviter une augmentation des impôts au prix de billets de spectacles et de repas scolaires renchérés.

Mme Leuenberger dit à son tour être interpellée par cet amendement, qui propose une augmentation linéaire des billets peu applicable dans le système actuel où se côtoient des productions de notoriété variée. Elle rappelle, si comparaison il doit y

avoir avec d'autres théâtres locaux, que le TFM accueille à raison de 40% les événements des associations et sociétés locales.

M. Haldemann répond que l'amendement porte sur une augmentation moyenne du prix des billets, à répartir comme le souhaite l'administration du TFM. Cette proposition n'a pas pour objectif de modifier la programmation; au besoin ce débat pourrait toutefois être organisé en commission.

Mme Leuenberger confirme qu'en effet il revient à la directrice du TFM d'établir la programmation à proposer à la population meyrinoise. Elle demande de remarquer que pour participer à l'effort budgétaire, le Conseil administratif a renoncé à pérenniser le poste d'assistante en billetterie, qui pourrait contribuer à développer les ventes, et que l'administration du TFM a diminué ses coûts d'annonce publicitaire, ce qui pourrait aussi influencer à la baisse cette billetterie.

M. Girardet attire l'attention du Conseil municipal sur un article de la *Tribune de Genève* paru ce jour sur le subventionnement des théâtres locaux, où le TFM apparaît comme une exception de par son statut de théâtre municipal dont les déficits répétés sont systématiquement absorbés par la Commune. Cette configuration ne pousse évidemment pas à la recherche d'une politique tarifaire concurrentielle calquée sur l'offre et la demande et qui pourrait s'inspirer de la pratique d'autres théâtres comme à Carouge ou en ville de Genève, où les tarifs pratiqués sont bien supérieurs à ceux du TFM.

M. Fabre demande de voir l'analogie entre la phrase "trop d'impôt tue l'impôt" souvent entendue dans la bouche du PLR et les conséquences inévitables qu'aurait l'augmentation des billets sur la fréquentation et donc les recettes du TFM. La culture est par définition subventionnée, et souvent à des proportions bien supérieures à celle pratiquée au TFM, comme c'est le cas à l'Opéra de Paris. Des billets vendus à CHF 100.- ou CHF 150.- n'auront pour effet que de décourager la plupart des gens. Il demande donc au PLR de retirer cet amendement.

M. Tremblet annonce que le groupe PDC ne soutiendra pas cet amendement, même si certains arguments avancés par M. Haldemann font sens. Le PDC est en faveur d'une culture accessible en priorité aux Meyrinois. Les tarifs pourraient d'ailleurs être différenciés en faveur de la population communale, et il demande qu'une commission soit convoquée pour discuter de cette possibilité. En revanche, il apparaît difficile de modifier le budget de la saison en cours, qui porte aussi sur le premier semestre 2016.

Mme Hayes estime que si une augmentation des recettes est évidemment souhaitable, il faut aussi se rappeler que le TFM est un théâtre municipal et que le prix des billets doit refléter ce statut. Du point de vue de l'UDC, un débat peut s'engager sur la nature des spectacles, qui semblent ne pas convenir à une partie de la population, mais après que le budget aura été voté. Le premier semestre 2016 est d'ores et déjà programmé; il apparaît d'autant plus difficile de modifier le budget à ce stade. Le groupe ne soutiendra donc pas l'amendement du groupe PLR.

M. Haldemann dit être assez satisfait du débat qui s'engage, mais souligne qu'il manque tout de même dans l'examen du budget des chiffres permettant la prise de décision, comme le taux de subvention des billets et le taux de fréquentation de l'institution. Sans vouloir "bousculer" la programmation en cours, il plaide tout de même en faveur d'une provocation destinée à engager une réflexion sur le taux de subventionnement, le taux de fréquentation et une tarification différenciée, afin d'obtenir les réponses qui manquent à ce jour.

M. Girardet signale que dans l'article de la Tribune de Genève déjà évoqué, on lit qu' *"Anne Brüscheweiler n'a pas à se soucier de rentabilité. Ses tarifs le prouvent. Mais elle a à fidéliser un public nombreux."* Dans cet encart titré "Meyrin, un cas spécial", on lit aussi qu'étant *"[e]ntièrement financé par sa Commune, le Forum Meyrin se voit contraint d'appliquer certains critères qui le rapprochent du théâtre privé."* Après 20 ans d'existence de cette institution, ce rapprochement d'avec un théâtre privé demande à son sens une discussion renouvelée sur le concept du TFM. Dans ce sens, l'amendement présenté par le PLR ouvre une voie de réflexion, ou en tous cas met en évidence la nécessité d'une discussion, dans un contexte où l'on perçoit un "malaise" au sujet d'orientations artistiques sur lesquelles le Conseil municipal n'a pas toujours eu prise.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** soumet aux voix **l'amendement** présenté par M. Haldemann au nom du PLR, consistant à augmenter le prix moyen des billets du TFM de CHF 28.- à CHF 38.-, pour une augmentation de recettes de CHF 283'165.-.

Cet amendement est refusé par 9 oui et 18 non.

[Pause de 20h20 à 21h20.]

Service de développement social et emploi

Amendement n° 3 (PLR): réduction du budget de l'aide sociale individuelle de CHF 564'000.- à CHF 494'000.-.

M. Grognuz annonce la proposition du groupe PLR de réduire de CHF 70'000.- le budget de l'aide sociale individuelle, ce qui laisse tout de même une augmentation de CHF 27'000.- de ce poste par rapport au budget 2015. Il communique ensuite l'argumentation du PLR sur cet amendement:

"Cette prise de position n'est pas motivée par une volonté de démanteler l'aide sociale puisque cette dernière progresse encore et s'élève encore à un demi-million. Il s'agit ici de refuser une augmentation se basant sur des arguments certes louables et justifiés, mais malheureusement peu chiffrés et insuffisamment étayés. En effet, malgré le professionnalisme dont font preuve les collaborateurs du service social, nous constatons un manque de critères formels visant une gestion de dossiers sur la base d'indicateurs clairs ou la fixation de barèmes financiers précis, ce qui impacte inmanquablement l'accroissement des ressources non seulement financières mais aussi humaines. Ainsi, bien que ces prestations communales soient subsidiaires à celles déjà offertes par le Canton, nous demandons à notre administration de disposer d'éléments de pilotage plus formalisés qui pourront contenir ces investissements qui présentent inmanquablement une évolution exponentielle."

Mme Leuenberger souhaite informer l'assistance que cette augmentation de CHF 70'000.- proposée dans la présentation du budget correspond pour presque moitié aux remises AVS pour lesquelles la Commune a été informée que les demandes allaient augmenter de manière substantielle. Par ailleurs, cette ligne est ajustée au réel dépensé, qui se base sur des directives internes fixant très précisément les conditions d'octroi de ces aides.

M. Girardet veut rendre le Conseil municipal attentif au fait que la loi impose aux communes de gérer l'aide sociale collective, mais non l'aide sociale individuelle. Il apparaît donc que la Commune, parmi d'autres, s'est "sur-mandatée" par rapport à ce que le Canton exige d'elle dans ce domaine, et que le processus de désenchevêtrement en cours permettra de repenser cette répartition des tâches entre communes et Canton. Afin d'éviter la disparité d'avec les autres communes, il propose que le budget de l'aide sociale individuelle soit ramené au niveau du budget 2015 ou même en-dessous, ce qui serait aussi un signe symbolique de la Commune pour signifier au Canton son refus d'augmenter ses impôts pour assurer des prestations dont l'obligation ne lui incombe pas.

M. Grognuz précise, en se référant à la présentation projetée en commission, que l'amendement ne concerne que l'augmentation de CHF 70'000.-, à l'exclusion des CHF 33'000.- dévolus aux remises AVS.

M. Tillmann signale qu'en vertu du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif peut intervenir en tout temps dans la séance. Il donne donc la parole à Mme Leuenberger si elle le souhaite.

Réagissant à l'intervention de M. Girardet, **Mme Leuenberger** signale qu'au sujet de l'aide sociale individuelle, le désenchevêtrement des compétences entre Canton et communes a été tranché au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) en faveur du *statu quo*, soit une nécessaire compétence subsidiaire des communes par rapport à la responsabilité première du Canton.

M. Hernot évoque les nombreux débats déjà tenus au sujet de l'aide sociale, et dit n'être pas surpris que ce soit dans ce domaine, ou celui de la jeunesse ou du TFM, que l'on cherche à faire des économies. Il rappelle les propos d'un représentant de l'Hospice général invité en commission, qui avait souligné que l'action sociale communale meyrinoise est complémentaire à celle du Canton, et qu'elle n'entraîne pas de doublon. De son point de vue, il est important de maintenir cette prestation qui évite à des personnes dans le besoin de verser dans une situation d'extrême pauvreté.

Mme Hartmann dit sa surprise devant cette proposition visant à diminuer de CHF 70'000.- l'aide sociale individuelle, notamment au vu des propos en début de séance, où la suppression des cadeaux de Noël distribués selon une logique d'arrosage aux personnes âgées pour un montant de CHF 20'000.- a été fustigée, alors qu'à travers l'aide sociale individuelle, l'aide est ciblée sur des besoins réels et tient compte des prévisions démographiques quant à la population visée. Les Verts ne soutiendront pas cet amendement.

M. Cornuz, en tant que travailleur au sein de l'Hospice général, témoigne de la dégradation réelle de la situation de certaines personnes, et de l'hémorragie

actuelle en termes de misère sociale à Genève en dépit des mesures d'accompagnement social et économique. Cet amendement est de son point de vue une très mauvaise idée, aussi en prévision de la possible diminution linéaire des salaires dans le domaine de l'aide sociale, et contribuera à une augmentation de la misère et une diminution des rentrées fiscales communales. Il opposera donc un refus net à cet amendement.

M. Girardet est étonné d'apprendre que les magistrats communaux interprètent au sein de l'ACG les lois votées par le Grand Conseil, et décident de poursuivre des politiques sociales qui ne sont pas conformes à la loi et financées par les seules communes qui le peuvent ! Il pense qu'il faut plutôt soutenir, par la réforme légale, et non en définissant le salaire des travailleurs sociaux, un modèle d'aide par le Canton qui évite les disparités entre les communes, et en définissant également le processus de désenchevêtrement en route qui contribuera à clarifier le partage des tâches. Il appelle l'assemblée à soutenir cet amendement pour montrer au Canton que la Commune n'est plus d'accord de financer une prestation dont la charge incombe au premier, à moins qu'une révision en profondeur du système soit entreprise.

M. Tschudi trouve que l'on "mélange à peu près tout" et qu'il en résulte une certaine mesure de désinformation. En effet, l'ACG discute en amont et se prononce sur les projets de loi (dans le cas présent, elle adopte une posture de *statu quo*), mais c'est le Grand Conseil qui en dernier recours décide sur ce sujet. On ne peut reprocher à Meyrin de ne pas appliquer les lois; elles sont ici, comme ailleurs, strictement appliquées dans la limite des moyens mis à disposition des services. Certaines personnes ont un besoin réel et urgent d'être aidées, et des normes très strictes sont appliquées dans la détermination du droit à l'aide qui se situe très loin d'une systématique d'arrosage. Le budget supplémentaire demandé vise à obtenir des forces de travail supplémentaires pour aider les personnes dans le besoin à obtenir les prestations auxquelles elles ont droit en vertu de la loi cantonale, et à assurer une subsistance minimale dans l'attente du déblocage de ces prestations.

M. Devaud rapporte la tenue de débats très animés au sein de l'ACG sur le thème de l'aide sociale; la presque totalité des communes présentes lors du vote en question a toutefois décidé de continuer à soutenir les démarches d'accompagnement de communiers dans le cadre de l'aide sociale. Il rappelle qu'un dépassement sur cette ligne budgétaire a déjà été annoncé pour 2015.

M. Grognez précise qu'il n'est pas question de supprimer l'aide sociale, mais de la réajuster. Il fait remarquer que le budget de quelque CHF 500'000.- permettra d'octroyer une aide de CHF 1'000.- aux 500 personnes actuellement bénéficiaires de l'aide sociale meyrinoise.

M. Amato trouve affligeant d'attaquer l'aide sociale, et encore plus affligeant de penser que cette aide finance 500 personnes à raison d'un versement de CHF 1'000.- suivi de "rien d'autre". Il fait aussi remarquer que les personnes dans le besoin ne pourront pas générer les nouvelles entrées fiscales appelées par les vœux de la droite. Sur ce sujet sensible, la gauche demande le vote à l'appel nominal, une demande qui est appuyée par trois conseillers municipaux.

M. Girardet informe l'assemblée qu'il a personnellement déposé un projet de loi devant le Grand Conseil demandant que les conseillers administratifs informent régulièrement leurs conseils municipaux de l'avancement des travaux sur le désenchevêtrement des tâches entre communes et Canton. Le troisième débat sur cet objet a été écarté par le Conseil d'Etat par gain de temps, et le vote aura lieu au mois de décembre. Si ce projet passe, les conseillers municipaux pourront aussi orienter les conseillers administratifs sur les positions à prendre au sein de l'ACG et en rapport avec les projets de loi à venir.

M. Tschudi informe que le Conseil administratif n'a pas attendu la loi, et a d'ores et déjà agendé une commission à ce sujet le 3 décembre.

M. Haldemann voudrait préciser que le PLR n'a pas pour objectif d'attaquer le social, mais de refuser l'augmentation de l'enveloppe déjà considérable affectée aux personnes en difficulté.

M. Tschudi, s'adressant à M. Haldemann, lui fait remarquer que ce n'est pas le budget qu'il faut "réajuster" ou "adapter", mais la réalité sociale actuelle et une certaine absence de cohésion sociale. En tant que collectivité, la Commune répond à cette réalité sociale dans les limites de la répartition des tâches entre communes et Canton. La demande budgétaire est précisément élaborée en fonction de cette réalité.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** soumet au vote à l'appel nominal **l'entrée en matière sur l'amendement proposé par M. Grognuz au nom du PLR, consistant à réduire le budget 2016 de l'aide sociale individuelle de CHF 564'000.- à CHF 494'000.-.**

Résultat du vote nominal

M. Amato	non	Mme Hayes	non
M. Boccard	oui	M. Hernot	non
Mme Boccard	abs.	M. Hubert	oui
M. Brocard	non	M. Jimenay	abs.
M. Cornuz	non	Mme Kunz-Félix	oui
M. Dumalle	non	Mme Murciano	non
M. Fabre	non	M. Ortelli	non
M. Falvo	abs.	Mme Osmani	non
M. Frauchiger	oui	M. Pachoud	oui
M. Gaetanino	oui	Mme Sapin	oui
M. Girardet	oui	Mme Schweizer	non
Mme Girardet	oui	M. Squillaci	abs.
M. Grognuz	oui	Mme Tiguemounine	non
M. Haldemann	oui	M. Tremblet	abs.
Mme Hartmann	non		

L'entrée en matière sur cet amendement est refusée par 11 oui, 13 non et 5 abstentions.

Amendement n° 4 (PLR): supprimer l'augmentation de CHF 81'250.- sur le produit de la vente des repas scolaires en 2016.

M. Haldemann indique que du point de vue du PLR, la ligne budgétaire relative aux repas scolaires est relativement opaque, ceci pour plusieurs raisons. Il avait personnellement dénoncé une anomalie concernant les recettes relatives aux repas scolaires, ce à quoi il dit avoir reçu pratiquement une fin de non-recevoir en commission. Lors de l'examen du budget en commission des finances élargie, il avait pu constater qu'une correction avait été apportée sur cette ligne en prétextant une erreur. Il s'interroge sur cette erreur passée inaperçue des services de l'administration "plongés à longueur d'année" dans cette problématique, et qui a nécessité un commissaire pour l'identifier, à moins que la correction soit plutôt un ajustement, qui, il en convient, diminue considérablement le potentiel du débat sur le problème en question. En l'absence d'information très précises à ce sujet, mais qui seront peut-être transmises lors du débat qu'occasionnera l'initiative en cours sur ce point, on remarque qu'après correction, la recette budgétée pour les repas est de CHF 900'000.- pour 125'000 prévus servis, qui devraient plutôt engendrer une recette de CHF 1'062'500.- au prix actuel du repas scolaire. On déduit de ce calcul que 19'000 repas ne seront pas encaissés. Si ces repas sont servis aux enfants de familles ne pouvant les payer, la somme de CHF 162'500.- devrait apparaître dans une rubrique liée à l'aide sociale, ceci afin de permettre le débat sur cette subvention. L'année passée, le Conseil municipal avait voté une augmentation, de toute évidence sans se poser la question des repas non encaissés. Il demande si ce subventionnement ne devrait pas être plutôt du recours de l'Hospice général. En tout état de cause, l'amendement proposé ce soir porte sur l'augmentation de CHF 81'250.-, soit environ 50% de ce "subventionnement qui ne veut pas porter son nom".

M. Hernot dit comprendre les inquiétudes chiffrées de son préopinant, mais il rappelle l'initiative sur laquelle le Conseil municipal est entrée en matière, et la délibération renvoyée en commission sur ce sujet précis. Il n'est pas urgent de décider de cette question dans le cadre du budget, le débat devant avoir lieu en commission.

M. Haldemann retire son amendement, mais demande instamment au Conseil administratif de fournir à l'avenir des chiffres clairs sur les repas encaissés, ceux qui sont offerts, pourquoi ils sont offerts, et pourquoi ce n'est pas l'Hospice général qui s'en charge.

Aînés

Amendement n° 5 (MCG): maintien dans le budget de la dépense de CHF 20'000.- correspondant au cadeau de Noël des aînés.

M. Girardet trouve "mesquine" l'intention de faire porter aux 1'600 aînés participant au repas de Noël le poids d'une économie qui porte ici sur un acte de reconnaissance de cette population au nom des autorités communales. Il demande le vote à l'appel nominal sur cet amendement présenté par Mme Girardet en commission, et refusé.

M. Tschudi indique que l'objectif n'est pas de faire des économies sur le dos des aînés. La politique aînés qui s'est précisée au cours des dernières années se concentre sur l'organisation d'activités visant à renforcer la sécurité, la santé et la participation de cette population. Des témoignages quotidiens d'aînés confirment combien est apprécié l'engagement de la Commune dans ce domaine. Plusieurs aînés ont aussi témoigné du caractère secondaire et non indispensable du cadeau en question en comparaison du repas de Noël, moment convivial qui permet la rencontre. Les aînés, en tant que membre à part entière de la société, peuvent aussi participer, et en toute connaissance de cause, à l'effort d'économie consenti dans ce budget, et M. Tschudi dit ne concevoir aucune gêne à annoncer cette décision aux personnes concernées.

Mme Hayes dit n'être pas d'accord avec son préopinant, et ne peut personnellement envisager l'annonce de cette suppression aux aînés qui viendront au repas de Noël. Le groupe UDC s'est déjà exprimé en commission sur ce sujet, et continue de penser que cette tradition doit être maintenue, en particulier pour ceux des aînés qui sont veufs ou très âgés, et pour qui ce cadeau, peut-être le seul qu'ils recevront, permet d'une certaine manière de prolonger chez eux le moment convivial du repas. Elle croit que "Meyrin peut s'offrir le plaisir d'offrir", même en période d'économie, et pourquoi pas avec un cadeau moins cher.

M. Hernot partage son sentiment que le budget proposé demande des efforts à toutes les couches de la population pour pouvoir l'équilibrer, quelle que soient leur position sociale. Parmi les nombreux aînés qu'il côtoie dans sa vie sportive et associative, il n'a jamais entendu de plainte sur un quelconque manque de prestations à leur endroit, au contraire. Il lui semble personnellement qu'un cadeau modeste reste beaucoup moins dans les mémoires des personnes âgées que le repas convivial de Noël.

Mme Hartmann dit son avis que l'économie proposée peut apparaître "de bout de chandelle", mais que les Verts préfèrent savoir qu'une personne peut participer à une fête qui reflète davantage l'esprit de Noël qu'un cadeau, et demander une aide sociale dont elle a réellement besoin. Les Verts refuseront donc clairement cet amendement.

M. Girardet ne questionne pas l'engagement de la Commune envers la population aînée, mais perçoit une contradiction dans les arguments proposés lorsque l'on soutient une fête mais cherche à enlever un cadeau symbolique qui offre une reconnaissance de personnes ayant participé à la vie sociale. Il témoigne à ce titre du geste presque insignifiant de la Commune à son égard, sous la forme d'une bouteille de vin local lors de son départ à la retraite après 38 ans d'enseignement dans la commune et de nombreuses années au service du Conseil municipal, ceci sans un mot du Conseil administratif, ce qu'il déplore. Pour conclure, il suppose que M. Brocard, délégué aux aînés, aura le plaisir de voter favorablement cet amendement.

M. Tschudi voudrait faire remarquer que la participation des aînés n'est pas que passée, mais reste dynamique à ce jour, et c'est précisément ce que la Commune cherche à promouvoir. Les gestes comptent, en effet, mais pas forcément sous la forme de cadeaux à ces citoyens qui ne sont pas "à part", mais "à part entière".

Mme Girardet fait remarquer à M. Tschudi que les nombreuses activités destinées aux aînés sont en grande majorité animées par des bénévoles. De ce point de vue, un geste sous la forme d'un cadeau n'est pas sans importance.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** soumet au vote à l'appel nominal **l'amendement** proposé par Mme Girardet au nom du MCG, consistant à maintenir dans le budget la dépense de CHF 20'000.- correspondant au cadeau de Noël des aînés.

Résultat du vote nominal

M. Amato	non	Mme Hayes	oui
M. Boccard	non	M. Hernot	non
Mme Boccard	non	M. Hubert	oui
M. Brocard	non	M. Jimenay	non
M. Cornuz	non	Mme Kunz-Félix	non
M. Dumalle	non	Mme Murciano	non
M. Fabre	non	M. Ortelli	non
M. Falvo	non	Mme Osmani	non
M. Frauchiger	oui	M. Pachoud	oui
M. Gaetanino	oui	Mme Sapin	oui
M. Girardet	oui	Mme Schweizer	oui
Mme Girardet	oui	M. Squillaci	non
M. Grognoz	non	Mme Tiguemounine	non
M. Haldemann	abs.	M. Tremblet	non
Mme Hartmann	non		

Cet amendement est refusé par 19 non, 9 oui et 1 abstention.

Urbanisme, travaux publics et énergie

Amendement n° 5 (PLR): réduction de CHF 45'000.- de la ligne budgétaire consacrée aux allocations aux institutions.

M. Grognoz rappelle les faits suivants concernant la ligne budgétaire dédiée aux allocations aux institutions privées:

"Lors de la séance de commission des finances sur le budget, le chef de service nous a expliqué que les allocations aux institutions augmenteraient de CHF 5'000.- pour la subvention Noctambus. Par contre, nous constatons entre le budget 2016 et le réel 2014 une augmentation de charges de CHF 45'000.- qui n'a pas eu de justification claire. Le groupe PLR demande que le montant des charges soit réduit de CHF 45'000.-."

M. Tschudi explique que trois subventions sont concernées, de CHF 75'000.- pour Noctambus, de CHF 25'000.- pour Caddie Service et de CHF 40'000.- pour Genève-roule. La subvention de Noctambus, qui doit couvrir des charges supplémentaires en 2016, est répartie entre les communes. Il rappelle à ce titre que Meyrin est à l'initiative de Noctambus à travers le Parlement des jeunes. Caddie Service reçoit une subvention faible, qui est reconduite telle quelle en 2016. Ce service connaissant actuellement des difficultés financières, il serait

malvenu de baisser sa subvention. Genèveroule, une prestation pensée pour favoriser la mobilité douce, est un service particulièrement apprécié des Meyrinois notamment en l'absence d'atelier de réparation de vélos sur la commune. Ces deux dernières associations fonctionnent aussi comme lieux de réinsertion sociale et professionnelle pour leurs employés. Pour toutes ces raisons, M. Tschudi juge très mauvaise l'idée de diminuer les subventions évoquées qui totalisent aujourd'hui CHF 140'000.-. Il fait aussi remarquer que ces montants ont été évoqués en commission, où les commissaires avaient tout loisir de demander des éclaircissements. Cette réduction de budget mettrait la Commune en difficulté par rapport à ces associations.

M. Grognuz précise que le groupe PLR ne demande pas de réduire le budget 2016, mais de le maintenir à son niveau 2015.

Mme Hartmann annonce que les Verts ne soutiendront évidemment pas cet amendement. Elle dit trouver consternant que ce type de proposition arrive en plénière alors que des séances de commissions ont été organisées pour poser les questions nécessaires, un constat qu'elle sera probablement, et malheureusement, amenée à répéter plusieurs fois ce soir. Elle souhaite souligner ici le travail impressionnant de Caddie Service et Genèveroule en termes écologiques et sociaux à travers la promotion de la mobilité douce et leur travail de réinsertion socioéconomique, et combien une réduction des subventions pourrait les mettre en danger.

M. Tschudi voudrait corriger les informations erronées exprimées par le groupe PLR en répétant que l'augmentation de CHF 5'000.- est l'unique augmentation de cette ligne, dont la justification doit pouvoir être trouvée facilement auprès de Noctambus. Il présume pour sa part qu'il s'agit d'une répartition modifiée des charges suite notamment aux difficultés rencontrées par les Transports publics genevois, que ces derniers ont peut-être reportées sur ce service. Il n'y a pas d'augmentation pour Caddie Service et Genèveroule. La suppression de cette augmentation va simplement déplacer cette charge ailleurs dans les finances communales. Cet engagement est en effet nécessaire pour le fonctionnement de Noctambus.

M. Cornuz demande au groupe PLR une explication sur cet amendement qui vise à une diminution de CHF 45'000.- pour maintenir le budget au niveau du budget 2015, alors qu'en réalité la différence entre les budgets 2015 et 2016 n'est que de CHF 5'000.-.

M. Grognuz admet s'être trompé; la demande est plutôt de ramener le budget 2016 au niveau réel des dépenses 2014. Il prend acte des explications concernant le travail de réinsertion de Caddie Service, mais souhaiterait qu'on lui fournisse les indicateurs de résultats par rapport au taux de réinsertion "ou autres", puisque c'est ainsi, croit-il, que "cela marche" dans l'économie sociale et solidaire.

M. Tschudi répond que l'assemblée générale de Caddie Service se réunira bientôt et que l'association est ouverte aux nouveaux membres. Ces informations sont disponibles auprès des associations évoquées, et n'ont pas été demandées en séance de commission.

M. Girardet profite de ce débat pour demander si le loyer payé par Meyrinroule, pour des locaux sis dans un bâtiment communal dont l'affectation, discutée depuis un certain temps déjà, devait se faire au profit des associations communales, est compris dans la somme de CHF 40'000.- attribuée à Genèveroule qui occupe ces locaux sans consultation préalable du Conseil municipal.

M. Tschudi répond que ce loyer n'est pas du ressort de son dicastère. Il fait toutefois remarquer que cette subvention a été approuvée depuis deux, voire trois exercices, que les occupations au 1-3, avenue de Vaudagne sont provisoires, et que l'investissement communal sur cet objet a été reporté. Pour l'heure, la Commune est satisfaite de pouvoir accueillir Meyrinroule ou Genèveroule, selon la manière dont on veut désigner ce service, pour ce qu'il apporte aux communiens en regard du coût effectif reporté sur les finances communales.

M. Grognuz annonce qu'il retire son amendement. Il ajoute que le groupe PLR demande qu'une séance de commission soit agendée pour une discussion sur les montants évoqués.

Amendement n° 6 (MCG): augmentation de CHF 500'000.- de la ligne budgétaire correspondant aux recettes du Fonds intercommunal d'assainissement.

M. Girardet demande à l'assemblée de confirmer l'approbation de cet amendement discuté en commission, consistant à augmenter de CHF 500'000.- la ligne de recettes du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la porter à CHF 1'000'000.-, et la rapprocher ainsi du budget 2015 (environ CHF 1'500'000.-). Il fait remarquer au passage que l'obligation de représenter en plénière un amendement déjà accepté en commission est "du travail de singe".

M. Tschudi indique que cette ligne est actuellement l'objet d'une estimation conduite par les services cantonaux et communaux, et qu'elle ne peut donc pas être fixée exactement à ce stade. Le montant de CHF 500'000.- proposé par le Conseil administratif apparaît comme un minimum réaliste, et résulte d'une estimation prudente qui reflète le sens de la responsabilité du Conseil administratif dans l'élaboration du budget.

M. Haldemann demande comment cette ligne budgétaire avait été évaluée dans le cadre de l'élaboration du budget 2015. De son point de vue, des différences importantes comme celle constatées entre les budgets 2015 et 2016 de cette ligne doivent s'expliquer, surtout si elles apparaissent, comme ici, le produit d'évaluations aléatoires. Il souhaiterait à ce titre que les éléments aléatoires soient distingués des éléments concrets utilisés pour fonder la présente estimation d'une recette qui affiche une différence de 66% entre deux exercices, ce qu'il trouve personnellement inquiétant.

M. Tschudi ne peut répondre de manière très précise à cette question, tout au plus peut-il expliquer que le FIA a été mis en place alors que ses mécanismes étaient encore en phase d'élaboration. Une recette de CHF 1'500'000.- apparaissait réaliste au moment de l'élaboration du budget 2015, mais elle s'est avérée surestimée à mesure que l'exercice avançait. Ce processus a été détaillé en commission par Mme Favre de Oliveira. Aujourd'hui, la vision des processus du

FIA est plus claire, notamment au niveau des échéances de versement des recettes.

M. Girardet estime que l'élaboration d'un budget demande une approche critique autant sur les recettes que sur les charges. Les estimations des recettes fiscales, par exemple, ne sont pas une science exacte et il peut y avoir des différences avec le réel de l'ordre du 10%. Ici l'estimation affiche toutefois une différence de presque 100%. On ne risque donc pas grand chose en modifiant le budget comme proposé.

M. Hernot dit être toujours très dubitatif lorsqu'il s'agit d'augmenter des prévisions de recettes dans des rubriques non maîtrisées par la Commune. En commission, Mme Favre de Oliveira avait expliqué que le budget 2015 de la ligne concernée avait été surévalué. Il rappelle à ce titre qu'une autre ligne de recettes avait été augmentée de CHF 1'000'000.- lors de l'examen du budget, et qu'il sera intéressant d'apprendre, lors de l'examen des comptes 2015, ce qu'il est advenu de cette recette supplémentaire. [Quelqu'un lui fait remarquer que dans le cas présent il s'agit d'une déduction.] De son point de vue, on ne peut sérieusement "sortir du chapeau" une recette supplémentaire de plusieurs centaines de milliers de francs, et pour cette raison il refusera cet amendement.

Mme Murciano trouverait également très aléatoire de modifier la déduction proposée sur cette ligne budgétaire pour laquelle l'on ne dispose encore d'aucune valeur fiable. A son avis, il convient donc de rester prudent et de suivre en cela le Conseil administratif.

M. Tremblet estime que les explications fournies en commission ont été assez claires, s'agissant en particulier de la diminution des recettes prévues en 2016, que la cheffe du service financier a estimées sur la base des recettes réelles prévues pour 2015. Il rappelle aussi que les recettes liées à l'assainissement ne sont versées qu'après règlement des factures, et qu'il sera donc encore tôt, en 2016, pour espérer toucher ces subventions du FIA. Le groupe PDC soutiendra donc le projet de budget sur cette ligne, et non pas l'amendement.

M. Tschudi ajoute que l'estimation de cette ligne budgétaire pour 2015 avait été fournie par le Canton, comme précisé devant la commission. L'estimation de l'administration cantonale était donc visiblement fautive.

M. Fabre précise quant à lui que les estimations sont valables avec une précision de plus ou moins CHF 100'000.-, ainsi qu'avait précisé Mme Favre de Oliveira en réponse à la question posée par lui en commission. Une augmentation des recettes de CHF 500'000.- créerait le risque d'un manque à gagner de CHF 400'000.- en 2016.

M. Girardet croit "rêver" lorsque M. Tschudi qualifie de "visiblement fautive" l'estimation du Canton sur les recettes, estimations qui sont d'ailleurs souvent qualifiées de la sorte. Cette erreur n'est pas "visible" puisque les comptes 2015 ne seront connus du Conseil municipal qu'en 2016. S'adressant à M. Tremblet, il constate que les "explications claires" se sont poursuivies après la fin de la séance de commission évoquée, puisque le groupe PDC, qui avait soutenu l'amendement en séance de commission, change d'avis et le refuse ce soir.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Tillmann** met au vote cet **amendement** proposé par le MCG, consistant à augmenter de CHF 500'000.- la ligne budgétaire correspondant aux recettes du Fonds intercommunal d'assainissement.

Cet **amendement** est **refusé par 13 oui et 16 non**.

Information et communication

Amendement n° 7 (PLR): augmentation de CHF 10'000.- des revenus publicitaires du journal communal Meyrin ensemble.

Mme Kunz-Félix donne lecture de la proposition du PLR:

"L'amendement posé par le groupe PLR concerne la ligne 439 "Autres contributions", qui concerne particulièrement les revenus liés au journal *Meyrin ensemble*. Nous ne pouvons, une fois de plus, accepter la baisse de recettes publicitaires de notre journal communal. En effet, nous ne sommes pas du tout convaincus que l'argument conjoncturel avancé soit crédible. Nous en voulons pour preuve le journal *Nouvelles*, qui affiche une très bonne santé publicitaire sur le même secteur: pleines pages pour les Automnales, pour Balestrafic, etc., sans compter la multitude de commerces de proximité qui figuraient dans le *Meyrin ensemble* et qui ont disparu. La faute n'est donc pas à la conjoncture, mais bien au manque de présence et de travail de l'agence publicitaire sise aux Eaux-Vives. En effet, les représentants doivent être en visite chez les petits commerçants, à leur écoute et à la recherche des grands événements de la région meyrinoise. Ce travail de proximité n'est pas fait; en outre, la rigidité de la mise en page et des délais de production incroyablement longs découragent les annonceurs. Nous demandons donc, et c'est un minimum, de remettre les revenus à 110'000.- pour la ligne 439."

M. Tillmann ouvre le débat sur cet amendement.

M. Fabre dit à Mme Kunz-Félix qu'elle semble ignorer la situation dans laquelle se trouve la presse papier, dans cette ville et en général. Tous les journaux écrits comme le *Courrier* disparaissent par manque de ressources publicitaires. Le groupe PLR semble vouloir à nouveau créer des recettes sans absolument amener les preuves qu'on puisse les obtenir. Ayant lui-même longtemps prospecté dans ce domaine pour le journal d'un club, il peut garantir que l'exercice n'est pas si simple. De son point de vue, ajouter CHF 10'000.- à une ligne de recettes sans prouver quoi que ce soit n'est pas une manière adéquate de construire un budget.

M. Tschudi fait remarquer que les *Nouvelles*, publiées par plusieurs communes, ont absorbé une partie de la publicité qui autrefois paraissait dans *Meyrin ensemble*, pour une raison qu'il pense liée à la plus grande surface de diffusion du premier. Dans *Meyrin ensemble*, le choix a aussi été opéré de concentrer la publicité sur un nombre de pages dédiées, ce que les Meyrinois disent apprécier. Des efforts sont déployés pour obtenir des annonces, mais la situation, comme l'a souligné M. Fabre, n'est pas facile dans ce domaine.

Mme Hayes annonce que le groupe UDC soutient cet amendement qui donne un signal au journal dans le sens d'une augmentation de la masse de publicité pour

générer de nouvelles recettes, tout en respectant la charte du journal qui restreint les pavés publicitaires à certaines pages. Il faut aussi donner une chance aux petits annonceurs de ne pas être "engloutis" par les grandes annonces d'une demi-page. Le publiciste doit donc faire un effort supplémentaire pour prospecter auprès de ce type d'annonceurs.

M. Cornuz rejoint les interventions de MM. Tschudi et Fabre, même s'il admet la justesse du principe de l'amendement discuté. Il est vrai que les annonceurs préféreront se tourner vers la publication à plus grande surface de diffusion et qui pratique des tarifs plus intéressants. Il doute aussi de la pertinence de cette demande marginale sur la globalité du budget, et en appelle à une certaine prudence dans l'estimation des recettes. Il suggère finalement, si le publiciste ne donne pas satisfaction, de voir s'il vaut la peine d'en changer.

Mme Kunz-Félix tient à "remercier" M. Fabre sur la leçon qu'il lui a administrée, et se réjouit de se coucher "moins idiot" ce soir, même si elle connaissait déjà les arguments avancés. Si la somme en question est relativement peu significative, il est tout de même important de maintenir le budget 2016 au niveau de celui de 2013, non tant comme une estimation mais comme un objectif à atteindre dans un milieu où la concurrence est réelle.

M. Girardet s'interroge sur la vision du rôle du Conseil municipal que traduit la posture de M. Cornuz, qui ne veut pas s'avancer pour une recette supplémentaire de CHF 10'000.-, non plus que sur une recette supplémentaire de CHF 500'000.-, comme on l'a vu plus tôt dans la séance avec le FIA, où il n'a pas même considéré l'avis de son chef de file. Le MCG, le PLR et l'UDC, qui n'ont pas de représentation au Conseil administratif, tentent tant bien que mal de modifier le projet de budget, mais les "affaires" apparaissent "verrouillées", comme elles le furent l'année dernière avec l'aide du PDC, qui aujourd'hui soutient son conseiller administratif. Pour sa part, il propose au Conseil administratif, pour trouver de la place dans le journal, de ne plus insérer de "placard" sur deux pages tel que celui du programme de législature, dont on sait très bien que c'est lui qui l'appliquera et que les autres seront des "béné-oui-oui" qui le soutiendront dans sa démarche. On le sait désormais, les petits annonceurs ont approché le groupe MCG pour leur dire que placer de la publicité dans le journal communal n'est plus à leur portée en raison des prix pratiqués.

M. Hernot interprète ironiquement les propos de ses préopinants, qui semblent en appeler à l'abandon de grands annonceurs pour se concentrer sur les petits. Plus sérieusement, il voudrait souligner que Mme Hayes, lorsqu'elle siégeait au Comité de rédaction du journal, a estimé qu'un nombre de pages devait être dédié à la publicité, et le reste aux articles et annonces, et à d'autres rubriques encore. On peut évidemment tout remettre en cause, mais que ce soit alors au sein d'une commission, et non ici dans le cadre de l'examen du budget.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** met aux voix cet **amendement** présenté par Mme Kunz-Félix au nom du PLR, consistant à augmenter de CHF 10'000.- les revenus publicitaires du journal communal *Meyrin ensemble*.

Cet **amendement** est **accepté par 16 oui, 11 non et 2 abstentions**.

Administration générale

Amendement n° 8 (PLR): réduction du prix proposé de la Flexicard de CHF 40.- à CHF 38.-.

M. Grognuz annonce que le groupe PLR propose un amendement refusant l'augmentation du prix de la Flexicard de CHF 38.- à CHF 40.-. Il rappelle que ce prix avait déjà été augmenté de CHF 3.- au budget 2015 pour l'adapter à celui fixé par la commission des transports (*sic*).

M. Amato rappelle en effet que le prix de la Flexicard avait déjà été augmenté de CHF 3.- l'année passée, une proposition que les Verts avaient combattue. Parce que l'amendement déposé par le PLR va dans le sens de l'incitation à la mobilité douce, les Verts le soutiendront volontiers. [*Des éclats de voix ébahis s'élèvent de l'assemblée.*] M. Amato, amusé, annonce qu'il ne devrait pas y avoir d'autres coup de poker durant la soirée.

M. Girardet dit que le Conseil administratif, sans surprise, "pousse un peu loin" l'effort d'économies pour gagner "des clopinettes", dans un élan qu'il qualifie d'"absolument populiste et démagogique". [*Des rires un peu scandalisés fusent dans l'hémicycle.*] Il souligne dans un trait d'humour que l'on ne va pas faire un vote nominal... [*Rires.*]

Mme Hartmann souhaite ajouter que les Verts soutiendront cet amendement, aussi pour favoriser la mobilité de personnes âgées à bas prix dans toute la Suisse.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tillmann** met aux voix **l'amendement** proposé par M. Grognuz au nom du PLR, consistant à diminuer de CHF 9'750.- les recettes liées à la vente de la Flexicard.

Cet amendement est accepté par 17 oui, 5 non et 5 abstentions.

Le temps de la séance étant presque écoulé, les points restants de l'ordre du jour sont reportés à la séance de réserve du lendemain.

* * *

La séance est levée à 22h55/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 décembre 2015.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Laurent TREMBLET

Robert TILLMANN